



Utiliser les transports en commun pour se rendre au collège

Le collège Emile Auvray accueille des élèves de 8 communes dont 7 par l'intermédiaire de transports en cars (70% des enfants). Trois sociétés de transport y participent Véolia, Perron Voyages et Ormont.

Les lignes qui desservent le collège sont des lignes régulières, non subventionnées par les collectivités locales. Cela signifie que tous les usagers peuvent les emprunter et que les revenus de ces lignes sont directement liés au nombre de passagers transportés. Ces lignes fonctionnent cependant au rythme des établissements scolaires qu'elles desservent.

Abonnement de votre enfant

>>> **Faites la demande de titre de transport de votre enfant**, auprès de la société concernée, **avant les grandes vacances**. Cela vous assurera de recevoir la carte de transport de votre enfant avant le jour de la rentrée.

Les demandes d'abonnement transport vous sont fournies directement par le transporteur ou par le collège lors de l'inscription en 6^{ème}. Les dossiers peuvent aussi être retirés en Mairie du domicile de l'enfant.

>>> **Consultez votre mairie avant de faire la demande d'achat du titre de transport** de votre enfant. Certaines communes participent aux frais de transport des élèves scolarisés sur Dourdan.

Fonctionnement du transport de votre enfant

>>> **Votre enfant doit boucler sa ceinture de sécurité dans les cars** (lorsque qu'ils en sont équipés). Le fait de n'être pas attaché est une infraction susceptible d'être verbalisée aux frais de l'utilisateur et non auprès du chauffeur ou du transporteur.

>>> **Les retards < 10mn qui n'entraînent pas de retard au collège, sont tolérés**. Les cars empruntent en effet de petites routes parfois difficiles et les temps de prise en charge des enfants peuvent être irréguliers. Au delà de ces limites il y a dysfonctionnement sauf en cas d'intempéries.

>>> Les lignes n'étant pas des lignes de transport scolaire mais des lignes régulières, **il ne peut pas y avoir de mise en place de cars supplémentaires pour un événement exceptionnel au sein du collège** (entrée ou sortie prématurée de l'ensemble des élèves du collège par exemple). Les cars sont programmés pour faire leur « tournée » régulière.

>>> La charge en nombre d'enfants (et l'éventuelle surcharge) des cars est directement liée à l'étalement (ou au non étalement) des horaires de début et fin d'emplois du temps des classes. Cette contrainte doit donc être prise en compte lors de l'établissement des emplois du temps dans les collèges dont une partie significative des enfants vient en transport en commun vis des lignes régulières.

>>> Tous les ans, le Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SIRTD) organise un exercice à l'attention des élèves de 6^{ème}. Celui-ci est réalisé dans l'enceinte du collège. Les élèves y participent avec leurs professeurs. Les règles de sécurité sont énoncées aux élèves par des formateurs confirmés et un exercice d'évacuation de cars est effectué.

Dysfonctionnements

>>> **En cas d'intempérie importante** (chute de neige, verglas, etc.) **ou de perturbation de trafic** (grève, etc.), **consulter l'affichage dans votre arrêt ou le site internet de la FCPE** (depuis septembre 2009). La société de transport informe en effet des correspondants dans chaque commune (qui doivent afficher les informations qui leur auront été communiquées dans chaque arrêt) ainsi que le SIRTD. Vous pourrez retrouver les informations en direct sur notre site.

Les derniers hivers ont été marqués par de nombreux événements météorologiques importants sur notre région. Il est important de préciser certains éléments :

- . les sociétés de transport ne peuvent pas prévoir la veille si leurs cars prendront ou non la route le lendemain matin,
- . des cars peuvent quitter le « dépôt » en début de tournée à 4h30 du matin mais ne plus pouvoir le quitter à 7h (et vice versa),
- . des cars ayant quitté le « dépôt » peuvent rencontrer des difficultés sur leur route et devoir arrêter leur progression (les chauffeurs peuvent aussi prendre cette décision par précaution). Les cars ne sont pas équipés de « localisateurs GPS » et les responsables des sociétés ne savent pas, à tout instant, si leurs cars progressent normalement ou non.
- . certaines lignes ou morceaux de lignes peuvent être perturbés et pas d'autres.
- . il peut arriver que la préfecture de l'Essonne prenne un arrêté interdisant les ramassages scolaires, ainsi que celle des Yvelines (le « dépôt » de la société Véolia se trouve à Rambouillet). Leurs arrêtés peuvent être différents.

Il reste cependant parfois très difficile de fournir une information fiable, précise et exhaustive.

>>> **Tous les dysfonctionnements doivent être signalés** (retard > 10mn, avance, non respect d'un arrêt, non respect des règles de sécurité, etc.), si possible dans les 24h, à la compagnie concernée. Pour signaler un dysfonctionnement, vous pouvez :

- . contacter la mairie de votre domicile. Chaque mairie est représentée par 2 délégués en contact avec les transporteurs et le SIRTD,
- . envoyer un mail à la FCPE (fcpeemileauvray@gmail.com) qui répercutera au transporteur et au Syndicat de Transport,
- . laisser un message sur le site internet de la FCPE (www.fcpeemileauvray.org),
- . prévenir le collègue (vie scolaire).